



SNUipp/FSU 62
16 rue A . Briand
Maison des sociétés bureau 43
62000 ARRAS

Tél/Fax : 03 21 51 72 26
mail : snu62@snuipp.fr
site : <http://62.snuipp.fr>

Déclaration du SNUipp-FSU 62

CAPD du 25 novembre 2015

Monsieur l'Inspecteur d'académie,

Après les attentats effroyables du 13 novembre, notre responsabilité, sera de remettre au centre le rôle de l'Ecole en lui donnant les moyens nécessaires pour permettre aux élèves d'apprendre le vivre ensemble, la tolérance, les valeurs de la République.... autant de remparts contre la haine et la violence sous toutes leurs formes.

Le gouvernement vient d'annoncer des mesures de sécurité d'urgence. Cependant ces mesures ne doivent être que transitoires ; cela ne doit pas être un prétexte pour entraver et restreindre les libertés individuelles. Il s'agira donc aussi de prendre, les mesures qui permettront de retrouver le chemin de la paix et de préserver et conforter les démocraties.

Concernant les mesures de sécurité et Vigipirate

Il est nécessaire d'indiquer des consignes claires et réalisables. Les directeurs d'écoles et les équipes enseignantes ne peuvent pas seuls tout assumer et se transformer en agent de police. Il faut qu'ils soient accompagnés et qu'ils bénéficient de temps pour certaines mises en conformité.

Concernant les tâches administratives et le temps de travail

Les directrices et directeurs sont surchargés de travail et ne voient pas vraiment venir la simplification des tâches promises par la ministre de l'Education Nationale. C'est pourquoi le SNUIPP-FSU appelle les directrices et directeurs à s'engager dans l'action « Maintenant on simplifie nous-mêmes ».

De la même manière, les 108h sont devenues un fourre-tout sans fond. A chaque fois qu'une nouvelle prescription arrive dans les écoles, la réponse donnée est « 108 heures », comme si ces dernières étaient extensibles à l'infini. Le SNUipp-FSU revendique que les 108 heures soient à la libre disposition des enseignants. Ce temps doit reconnaître toutes les missions liées au service

d'enseignement que les enseignants du 1er degré assurent et qui ne sont pas toujours visibles. En prenant exemple sur ce qui existe dans le second degré, les enseignants du 1er degré n'ont nul besoin d'être infantilisés et de justifier les 24 heures pour ceci ou les 18 heures pour cela dans des tableaux excel à renvoyer à la hiérarchie.

Concernant les EVS-AVS

Le SNUipp-FSU 62 demande le renouvellement de tous les contrats pour les EVS. Encore trop d'écoles nous contactent pour nous indiquer qu'elles se retrouvent en difficulté au niveau de l'aide administrative. Il en va de même avec les accompagnants d'élèves en situation de handicap : beaucoup trop d'AVS en contrat CUI ont des difficultés de renouvellement de contrats. Ce qui place ces personnels dans des situations très précaires, et les élèves qu'ils accompagnent dans davantage de difficultés.

En outre, le SNUipp-FSU 62 souhaite que vous restiez vigilants sur les notifications MDPH qui restent sans effet ou sont revues à la baisse au niveau de l'accompagnement des élèves en situation de handicap. Il n'est pas acceptable que, pour le 10^{ème} anniversaire de la loi sur le handicap, des élèves, bénéficiant de ces notifications, restent sans accompagnement tout comme il est inacceptable que quasi aucune formation ne soit proposée aux enseignants et que les équipes doivent se débrouiller seules. Pour cela, il est urgent d'augmenter le nombre d'AESH en contrat de droit public pour répondre aux besoins des écoles en permettant notamment aux CUI d'accéder à ce type de contrat. Le SNUipp-FSU réclame pour ces personnels des emplois statutaires, pérennes, à temps complet et avec des salaires décents, en lieu et place des contrats aidés CUI-CAE, qui sont tout l'inverse. L'inclusion scolaire ne doit pas « mal se vivre » pour les élèves comme pour les personnels dans une école qui se dit « bienveillante ».

Concernant les salaires et l'avancement

Le rapport de l'OCDE 2015 vient d'être publié, celui-ci confirme de nouveau que les enseignants français demeurent parmi les moins considérés des pays développés. Je cite : « En France, les enseignants du primaire et du secondaire ont des salaires statutaires nettement inférieurs à la moyenne de pays de l'OCDE ».

Quelle reconnaissance pour l'institution et ses acteurs alors que nous sommes sollicités immédiatement dès qu'un problème sociétal est mis en lumière : éducation aux valeurs de la République, prise en charge du handicap, violence, harcèlement, sécurité routière ... ? Tout retombe un jour ou l'autre sous la responsabilité des enseignants. Dans certains quartiers l'école demeure le dernier lieu de lien social de la République avec la population.

Comment peut-on exiger autant des personnels et en même temps continuer à les mépriser avec ce système archaïque des promotions, où nombreux attendront longtemps l'augmentation de leur salaire, quelquefois pour quelques millièmes de points manquants ? Que répondre aux personnels qui, dans leur immense majorité, se donnent sans compter tous les jours pour leurs élèves et qui prendront au mieux comme une injustice, sinon une sanction, le fait de ne pas évoluer dans leur carrière ?

C'est pour ces raisons que le SNUipp revendique une réelle revalorisation salariale qui passe par le dégel du point d'indice et des mesures de rattrapage pour faire face à la perte constante de notre pouvoir d'achat depuis plus de 10 ans

Pour cela, le SNUipp-FSU réclame une nouvelle grille indiciaire comportant une classe unique avec un indice terminal de 783, soit l'échelon le plus élevé de l'actuelle hors classe.

Le SNUipp-FSU souhaite donc en finir avec ce système de promotion d'un autre âge, lié à la note, pour faire passer tous les personnels au rythme le plus rapide, au même titre que le corps d'inspection, par exemple.

Le SNUipp-FSU tient à rappeler qu'il s'oppose à tout type de rémunération au mérite.

L'évaluation des personnels ne peut se limiter à un acte de contrôle administratif ou à une prescription hiérarchique. Elle doit contribuer à accompagner l'enseignant dans l'évolution de sa pratique professionnelle. Elle doit s'articuler avec une formation continue ambitieuse.

L'inspection doit aider les personnels à améliorer leurs pratiques sur la base d'échanges constructifs et non pas dans une perspective de validation de compétences. De plus, celle-ci, génère des inégalités et peut conduire à démobiliser les enseignants, voire à créer de la souffrance.

Par ailleurs, plus de 50 000 collègues ont participé à l'initiative du SNUipp-FSU « écrivons à la ministre pour l'ISAE à 1 200 euros maintenant et pour tous ».

COP21

Enfin, la 21e Conférence sur le climat qui va s'ouvrir à Paris va ni plus ni moins traiter de la survie de la planète menacée par les activités humaines...

Il est donc impératif que cette COP21 débouche sur des objectifs quantifiés et des mesures concrètes permettant de limiter les effets désastreux du réchauffement climatique (élévation du niveau de la mer, augmentation du nombre de catastrophes naturelles, menaces sur la production alimentaire...) et d'assurer les transformations à venir. C'est pourquoi la FSU s'est engagée dans la Coalition Climat 21 qui mène débats et actions afin que les enjeux climatiques soient discutés en lien avec les enjeux économiques et sociaux et dans une perspective d'intérêt général et de justice sociale.